

Extrait Sud de la Commune

FORCLAZ (LA)

Compétence de la communauté de communes du Haut Chablais

Zones d'assainissement non collectif avec possibilité d'infiltration des eaux dans les sols dans la majeure partie des cas :

Saumon : Terrain perméable en surface
Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical non drainé

Zone d'assainissement non collectif avec rejets dans le milieu hydraulique superficiel dans la majeure partie des cas :

Orange : Terrain moyennement perméable.
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
En cas de manque de place : Filière conseillée : Filière compactes ou "innovante"

Rouge : Infiltration interdite. Zone sensible écoule risque de déstabilisation.
Filière conseillée : fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
En cas de manque de place ou topographie difficile : Filière conseillée : Filière compacte ou "innovante"

* Pour prendre connaissance de l'inscriptibilité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif/Non Collectif"

Département de la Haute-Savoie
Communauté de communes du Haut-Chablais
Commune de La Baume



- ANNEXES SANITAIRES -
- VOLET EAUX USEES -

Assainissement collectif :

Zone d'Assainissement Collectif
Réseau d'eaux usées séparatif
Réseau unitaire
En service

Divers :

Contour de PLU (Zones U et AU)
Zone humide (inventaire départemental)
Réseau hydrographique

Assainissement non collectif :

ZANC
Réseau EP
Fossé

Périmètre de Protection de Captage :
Éloigné
Immédiat
Rapproché

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLU-H.

Le Président
Fabien TROMBERT

Date : Août 2022
Echelle : 1/5 000
Fichier : CCHC_EU_Qgs
Dessin : M. GAILLARD / J. LEROUX

